

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 13 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N° 12 - 27

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9

Date de convocation : 6.12.2012

L'an deux mille douze, le jeudi 13 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chabaud Claude, Ducloux, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absents : M. Jean-Michel Chazine et Maurice Leporati
A été élu secrétaire : M. Marc Chabaud

<p><u>OBJET :</u> SENSIBILISATION AU DEBROUSSAILLEMENT</p>
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 23 octobre 2012, le Président du *Syndicat Mixte Forestier (SMDV)* l'a informé conduire une opération d'information et de sensibilisation des propriétaires concernés par l'obligation légale de débroussaillage aux abords des constructions.

Une telle opération consiste en un état des lieux des abords de toutes les habitations impactées, suivie par l'édition pour chaque propriétaire d'un diagnostic personnalisé indiquant le cadre légal de ses obligations, la nature des travaux à réaliser aux abords de son bâtiment, et la procédure actualisée à suivre.

Le coût d'une telle prestation est pris en charge pour moitié par le Conseil Régional PACA, et pour moitié par la commune concernée. La part de Buoux s'élèverait à 1 050 €.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du *SMDV*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- lui donne tout pouvoir pour signer tous documents requis à cette fin, et inscrire les crédits nécessaires au BP 2013

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :
Publication du :